

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de LANDREVILLE**

Date de la convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage : -

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

**Présents** : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoint

Michel BERGER - Anne PETITEAUX - Benjamin COUTURIER -

Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

**Représenté(s)** : -

**Absent(s)** : Roger PHILBERT - Alizée VANUXEEM

Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte

**Ordre du jour** :

- TRAVAUX EN COURS
- REMUNERATION COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES
- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024**

*Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.*

**DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Véronique JOLLY a été élue secrétaire de séance.

*Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.*

## I. TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les demandes de subventions auprès de la DETR devront être soumises avant le 1er décembre prochain, ces aides étant disponibles uniquement tous les trois ans. À ce sujet, plusieurs projets doivent être envisagés, et Monsieur le Maire encourage les membres à approuver les demandes de subventions accompagnées des devis en leur possession.

### - Enfouissement des réseaux :

Monsieur le Maire communique sur l'état d'avancement des travaux. L'enfouissement des réseaux dans la rue de la gare touche à sa fin, il reste la ligne aérienne de l'espace Chaussin à traiter. Les travaux se poursuivent également sur la Grande Rue et seront achevés dans la rue sous-la-belle. Le remplacement des éclairages à l'entrée du village débutera le 06 décembre prochain.

### - Restauration Eglise de l'Assomption 3ème tranche :

Le ministère de la Culture (DRAC) a soumis une demande concernant les décors peints. Une étude est actuellement menée sur les peintures et fresques qui pourraient représenter d'autres vestiges au sein de l'église. Le lot Maçonnerie a été mis à jour, mais les montants demeurent dans le budget prévu. Les grilles et la poutre de gloire sont en cours de restauration par l'entreprise Arts et Forges. En ce qui concerne les boiseries, elles sont prêtes à être réinstallées par l'entreprise DARDE, mais cela entraînera un décalage avec la maçonnerie. Pour la partie extérieure, une fuite sur le toit a été détectée. Un nettoyage du crépi sera nécessaire, et l'entreprise Chatignoux propose de fournir les produits appropriés. Les abords de l'église seront rénovés après la fin des travaux.

### - Rue de la Croix Malot et de la Commelle Marie :

#### **20241125001 - Demande de subventions aménagement des rues Croix Malot et de la Commelle Marie.**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement des rues de la Commelle Marie, de la Croix Malot dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 146 201.90 € HT soit 175 442.28 € TTC suivant le programme établi par le bureau d'étude Brugger-Viardot. Le montant des honoraires est estimé à 8 100.00 € HT soit 9 720.00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du conseil départemental.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant total du projet TTC (travaux) :	175 442.28	€
Base subventionnable (projet hors taxes)	146 201.90	€
Honoraires (hors taxes)	8 100.00	€
Subvention D.E.T.R. envisagée 40 % (Plafonnée à 48 000€)	48 000.00	€
Fonds Libres	106 301.90	€
<b>TOTAL HT</b>	<b>154 301.90</b>	<b>€</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : mars 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 146 201.90 € et le plan de financement exposé

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

**DIT** que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2025.

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides sollicitées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Clôture du terrain de tennis et aire de jeux :

**20241125002 - Demande de subventions aménagement terrain de tennis et aire de jeux**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du terrain de Tennis et de l'aire de jeux dont le coût prévisionnel est estimé à 35 482.00€ HT soit 42 578.00 € TTC suivant le devis estimatif de l'entreprise SAE de 13 910,00 € HT pour l'aménagement du terrain de tennis et le devis estimatif de la société Synchronicity de 21 572.00 € HT pour la réhabilitation de l'aire de jeux.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du conseil départemental de l'Aube.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant total du projet TTC :	42 578.00	€
Base subventionnable (projet hors taxes)	35 482.00	€
Subvention D.E.T.R. envisagée 30 % (Aire de jeux)	6 471.60	€
Subvention D.E.T.R. envisagée 20 % (Terrain de tennis)	2 782.00	€
Subvention Département envisagée 15 % (Aire de jeux)	3 235.80	€
Fonds Libres	22 992.60	€
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 482.00</b>	<b>€</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> février 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1<sup>er</sup> juillet 2025

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,**

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 35 482.00 € HT et le plan de financement exposé  
**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et auprès du conseil départemental de l'Aube.  
**DIT** que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2025.

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides sollicitées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Un contrat de maintenance sera également à considérer pour l'entretien des espaces réaménagés, tant bien que pour le terrain multisports.

**II. RÉMUNERATION COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR**

**20241125003 - Rémunération agent recenseur et coordonnateur communal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la candidature de Madame LOUIS Alice pour effectuer les missions d'agent recenseur pour l'opération de recensement pour la commune de LANDREVILLE du 16 janvier au 15 février 2025.

Considérant l'arrêté municipal en date du 17 Juin 2024 désignant Madame Justine ROUSSELET, Coordonnateur communal et la candidature de Madame Alice LOUIS, Agent recenseur, il convient de définir les modalités de rémunération les concernant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**APPROUVE** le recrutement de Madame Alice LOUIS.

DECIDE de rémunérer Madame Alice LOUIS pour sa mission d'agent recenseur du 16 janvier au 15 février 2025 en établissant un contrat d'accroissement temporaire d'activité à temps plein (35h hebdomadaire) au grade d'agent technique territorial échelon 1(indice brut 367).

DECIDE de verser à Madame Justine ROUSSELET pour sa mission de coordonnateur communal du 16 janvier au 15 février 2025, une rémunération pour les heures complémentaires qui seront effectuées.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2025.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **III. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **- C.A.S. :**

Madame Véronique JOLLY informe que les colis des aînés sont bientôt prêts. Plusieurs aînés sont hospitalisés, il conviendra de trouver un autre moyen pour leur porter le colis.

#### **- Commission de fêtes :**

Les sapins sont posés dans la commune.

Les nœuds ont été posés le matin du samedi 23 novembre.

Les luminaires restent à poser, le jeudi 28 novembre est proposé de 8h à 10h.

La distribution des chocolats pour les enfants des écoles aura lieu le 20 décembre.

Le site Landreville:infos est à présent disponible sur internet.

#### **- Commission fleurissement :**

Les fleurs sont retirées au Vival.

Un kit de plantation est à récupérer à la CSVG de Bar-sur-Seine comprenant divers arbustes. Les plantations seront réfléchies, à voir le besoin au niveau du cimetière. Monsieur Guillaume RODET sera sollicité courant semaine du 16 décembre.

### **IV. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Réunion des écoles :**

Monsieur le maire rapporte aux conseillers municipaux la liste des parents d'élèves au Conseil d'Ecole composée de Mesdames ROUSSELOT Julie, FOUTRIER Laëtitia, ROYER Fabiola et de Messieurs JOLLY Pierre-Eric et DEMIMUID Quentin.

Les Effectifs et répartition des élèves septembre 2024 se présentent comme suit :

Maternelle (Landreville) : 24 élèves

PS: 7

MS: 4

GS: 13

CP – CE1 : (Loches-sur Ource) : 18 élèves

CP : 9

CE1: 9

CM1-CM2 (Landreville) : 21 élèves

CE2: 7

CM1 : 7

CM2: 7

**Total des élèves en novembre : 63 élèves**

Prévisions des effectifs pour la rentrée 2025 : 61 élèves

Prévisions des effectifs pour la rentrée 2026 : 62 élèves

- **Modifications statutaires SDDEA :**

**20241125004 - Consultation des membres du SDDEA pour avis, « modifications statutaires » - Application de l'article 37 des statuts**

VU le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démolition (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
 VU les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur ;  
 VU la délibération n° AG20241105\_6 de l'Assemblée Générale du SDDEA du 5 novembre 2024 portant création du Territoire CHABLIS, CURE, SEREIN ET ARMANÇON ;  
 VU la délibération n° AG20241105\_7 de l'Assemblée Générale du SDDEA du 5 novembre 2024 portant modification des périmètres des Territoires OUEST et CENTRE par l'intégration de la Commune de Crésantignes au Territoire CENTRE.

**MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE, A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Lors de l'Assemblée Générale du SDDEA qui s'est tenue le 5 novembre 2024 au Centre de congrès de l'Aube, les élus présents ont voté en faveur de deux évolutions :

- **La création d'un nouveau Territoire appelé CHABLIS, CURE, SEREIN ET ARMANÇON** intégrant les collectivités transférées de la communauté de communes de Chablis, Villages et Terroirs ainsi que la commune de Flogny-La-Chapelle.
- **L'évolution des périmètres des Territoires CENTRE et OUEST par l'intégration de la commune de Crésantignes au Territoire CENTRE** à la suite de la fusion du COPE de CRÉSANTIGNES avec le COPE des VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE.

Ces évolutions délibérées par l'Assemblée Générale donneront lieu à un arrêté interpréfectoral modifiant la liste et le nombre de Territoires (article 14.1 des statuts ainsi que l'annexe) après une consultation pour avis des membres du SDDEA.

Conformément à l'article 37 des statuts du SDDEA, les statuts : « Au surplus, les présents statuts peuvent être modifiés par délibération de l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, suivi de l'adoption d'un arrêté préfectoral modifiant les présents statuts. A ce titre, les membres sont consultés pour avis simple et ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis. Cependant, l'avis du membre le plus peuplé, si celui-ci dépasse 25% de la population pour la compétence 1 ou pour la compétence 2, est un avis conforme ». Par courrier en date du 21 novembre 2024, le SDDEA a sollicité l'organe délibérant de notre collectivité afin de rendre un avis sur les modifications proposées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

Vote Pour	Contre	Abstention
6	0	2

- **DE RENDRE** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du SDDEA lors de sa séance du 5 novembre 2024 ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au représentant de l'Etat dans le département et au Président du SDDEA.

- **Convention Bibliothèque de Landreville :**

**20241125005 - convention de partenariat de lecture publique avec le Département de l'Aube**

Le Département de l'Aube a voté en mai 2024 son schéma développement de la lecture publique. Il vise à accompagner les collectivités dans l'évolution nécessaire de leurs bibliothèques en soutenant les réseaux locaux de structures attractives.

- Pour répondre à ces objectifs, de nouveaux modes d'action sont mis en place :
- Des services de la médiathèque départementale adaptés aux besoins et activités des structures ;
  - Une nouvelle aide incitative à la création de nouveaux services dans les bibliothèques ;
  - Une convention de partenariat de lecture publique simplifiée avec des engagements partagés.

La bibliothèque municipale, gérée par l'association Landreville au fil des mots, est partenaire de longue date de la médiathèque départementale de l'Aube. A ce titre elle bénéficie, moyennant cotisation, de l'offre déployée : conseil, formation, animations, offre documentaire (livres, CD, DVD, ressources en ligne). Ces services s'avèrent essentiels au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale. Au regard de la qualité des services et de la relation avec la médiathèque départementale de l'Aube, il est proposé de signer la nouvelle convention de partenariat de lecture publique entre le Département et la commune de Landreville.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents :**

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

- DECIDE de continuer à souscrire à la convention de partenariat de lecture publique entre le Département et la commune de Landreville pour la durée 2024/2029.
- APPROUVE le versement de la cotisation d'un montant de 0,30 € par habitant et par an.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

- **Demande de subvention :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention reçue de l'école de musique de Bar-sur-Seine qui enregistre l'inscription d'une enfant domiciliée à Landreville. L'ensemble des membres du conseil municipal approuve son inscription dans la liste des subventions allouées aux associations au budget 2025.

- **Bail ZL 84 Monsieur Pascal Henry :**

**20241125006 - Location parcelle de terre communale ZL n° 84 (devenue ZL n°0334) - modification nom et adresse locataire SCEA Les Mignottes**

Considérant la délibération 20180924006 renouvelant la location d'une parcelle de terre communale ZL n° 334 à la SCEA les Mignottes représentée par Monsieur Pascal HENRY.

Considérant le décès de Monsieur Pascal HENRY,

Considérant le souhait de la société SCEA Les Mignottes représentée par Madame Dominique MASSIN de maintenir l'exploitation agricole de la parcelle ZL n°334.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents :**

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

- **ACCEPTE** la demande de SCEA Les Mignottes, représentée par Madame Dominique Massin, domiciliée 6 Route de Bar 10110 VILLE-SUR-ARCE,

- **DECIDE** de louer dans les mêmes conditions que précédemment et suite à sa demande :

\* **Une** parcelle de terre située à Landreville – Lieudit « Derrière le Val Chatain » - Section ZL n° 334

Contenance : **2 hectares 32 ares 15 centiares**

Prix annuel de location : **3 quintaux de blé fermage à l'hectare, payable à compter de l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2024.**

- **DIT** que les autres termes de la délibération 20180924006 restent inchangés. (La durée de la location reste fixée à neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

- **Composteur collectif :**

Monsieur Clément ROBERT explique que composteur collectif sera installé à côtés des bennes à ordures Place Aristide avec un second bacs pour les matières sèches.

Monsieur le Maire annonce d'une négociation entre la communauté de communes du Barséquanais en Champagne et SUEZ car la contenance les bennes n'est pas conforme à ce qui était prévu. Une proposition a été envoyée par la communauté de communes pour installation de bacs semi-enterrés à toutes les communes.

- **Téléthon :**

Un rassemblement est prévu le samedi 30 novembre le matin à 9h30 à l'espace Chaussin organisé par le syndicat d'initiative.

- **Fondation du Patrimoine :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un contact reçu, sur les bons conseils de Madame la Conservatrice Zoé LESSART-COUTURIER, de Madame Pauline DE PONCHEVILLE, Directrice du plus grand musée de France qui dispose en ce moment d'un mécénat de 8 000 euros pour la restauration d'une œuvre en région Grand-Est. Un dossier a été déposé avec quelques photos des retables, un retour est attendu pour fin février.

- **Assureur AXA Assurance santé :**

**20241125007 - Offre promotionnelle d'AXA « assurance santé et dépendance pour votre commune »**

Monsieur le Maire expose que l'assureur AXA propose une complémentaire santé aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.

Monsieur le Maire explique que suite au besoin de la commune (démographie vieillissante) il conviendrait d'accepter cette offre. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition et précise que la mairie devra, s'il elle accepte cette proposition informer les habitants et mettre un local à disposition pour qu'AXA puisse éventuellement tenir une réunion publique de présentation de leur offre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la proposition d'AXA pour une année.

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents :**

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**ACCEPTÉ** la proposition d'AXA assurance pour une année.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition et le **CHARGE** de faire le nécessaire pour la bonne exécution de cette convention.

- **Secours en argent :**

**20241125008 - Secours en argent**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**DECIDE** d'allouer pour l'année 2024 une aide en argent de 200 € (deux cents euros) à Mme LEMOINE Marie-Claire.

**DIT** que les crédits ont été prévus au Budget Primitif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant cette décision.

- **Parcelle de la plateforme antenne téléphonique sur Landreville :**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions reçues concernant la parcelle communale cadastrée **ZC N°304**;

D'une part de société **VALOCÎME** qui propose un loyer de 3 500 € net par an + une indemnité de réservation de 2200 € pour la location de la parcelle pour une durée de 12 ans prenant effet à compter du 01/03/2036, et d'autre de la société **HIVORY** (bailleur actuel) qui désire acquérir la parcelle pour un montant de 3000€.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de donner leurs avis sur le sujet. L'ensemble des membres du conseil municipal s'accorde à reconnaître qu'une renégociation doit être envisagée avec **HIVORY**.

- **Frelons asiatiques :**

Une entreprise propose un service de destruction des nids situés à plus de 15 mètres de hauteur, au tarif de 180 € pour le premier nid, avec un coût additionnel de 50 € pour chaque nid supplémentaire, si l'intervention est réalisée en une seule fois. Le Maire demande qu'un recensement des nids de frelons asiatiques soit effectué afin de procéder à cette intervention.

- **Maintenance des défibrillateurs communaux :**

Une maintenance a été réalisée pour les défibrillateurs communaux de Landreville.

- **Concession J33-35 cimetière de Landreville :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la concession perpétuelle double menaçant péril et devenue dangereuse pour les tombes voisines et les usagers du cimetière. Monsieur Jean-Philippe LOUIS THIVET propose de

reprenre la concession 33-35 afin d'effectuer les travaux nécessaires pour sécuriser l'espace. Les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire de procéder à une mesure de reprise pour cette concession.

**Tour de table :**

**Véronique JOLLY :** Calvaire près de l'église pleine de déjections.

Monsieur le Maire précise que les meurtrières vont être rebouchées et le grillage reposé. Le Maire a également sollicité l'installation de piquets pour empêcher les volatiles de venir sur les monuments.  
Devis pour les fenêtres de la mairie.

**Clément ROBERT :** poubelles ramassées par la commune des gens du voyage en période de vendanges.

**Jean-François PEPIN :** Chef de corps des pompiers de Landreville, Monsieur Sébastien ROYER, a pris les mêmes fonctions au CPI d'Essoyes. Problèmes d'interventions, Monsieur le Maire affirme que Monsieur ROYER ne pourra occuper les deux postes dans la mesure où il ne pourra être à deux endroits différents lors des cérémonies ou de fêtes nationales.

**Benjamin COUTURIER :** Combien de médecin sera composé la maison médicale à Essoyes.

Monsieur le Maire explique que les statuts de la société publique locale étant depuis peu mis en place, le nombre définitif de médecins occupants la maison de santé ne peut être porté.  
Salage de la Grande Rue lors de la précédente gelée.

Monsieur le Maire précise que le Département est intervenu au niveau de la route départementale, cependant et en raison d'une panne du tracteur communal, les petites rues ont été déneigées en sollicitant Monsieur Arnaud DE LANGE.

**Anne PETITEAUX :** démontage de la terrasse du café du commerce.

Empêcher les personnes de se garer à cet endroit à l'aide d'une autre installation.

**Michel BERGER :** Réception de la rue de derrière l'Eglise, les deux regards sont insuffisants. Risque que le macadam déborde.

Vidange des robinets extérieurs.

Prochaine réunion du conseil municipal annoncée pour le 21 janvier 2025.

La séance est levée à 21h34.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,

V. JOLLY



Le Maire,

D. THIEBAUT

